OCTEVILLE-SUR-MER
SEINE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° DE AF 2023 81 087

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217604818-20230627-DEAF202381087-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/06/2023

Date d'envoi de convocation : 20 juin 2023
Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 24
Votants : 29

L'an Deux Mil Vingt trois
Le 27 juin

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la salle des mariages de la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Olivier ROCHE, Maire.

Etaient présents à l'appel nominal : Olivier ROCHE, Didier GERVAIS, Françoise DEGENETAIS, Thierry LAFFINEUR, Michèle GAUTIER, Denis RIOULT, Frédérique VAUDRY, Patrick SILORET, Christine DONNET, Marie-Claude CRESSENT, Michel MAILLARD, Daniel BIGOT, Jean-Jacques ONO-DIT-BIOT, Marie-France BEAUVAIS, Jean-Louis ROUSSELIN, , Patrick BASSETTE, Isabelle JULIEN, Frédérique CORMONT, Audrey BUSSY, Claudine MABIRE, Jacques MARTIN, Brigitte PRINCE, Marie-Pierre PIROCCHI, Philippe DESHAYES.

Etaient absents à l'appel nominal : Annie DURAND, Jean-Luc SERVILLE, Sylvain CHICOT, Georges LEMAITRE, Sylvie FICHET.

Secrétaire de séance : Jean-Louis ROUSSELIN

Objet : adoption d'une convention avec l'Etat pour la mise en place de colonies apprenantes

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le dispositif « colonie apprenante » mis en place par l'Etat pour aider les familles dont les enfants se sont retrouvés face à des difficultés scolaires renforcées par la crise sanitaire à laquelle vient de faire face le pays ;

CONSIDERANT l'intérêt d'aider les familles à surmonter les difficultés scolaires rencontrées par les enfants en conséquence de la crise sanitaire ;

DECIDE :

- **de s'inscrire dans le dispositif « colonie apprenante »** et de financer 20 % du coût des séjours, dans la limite d'un budget de 6 000 € maximum, pour 30 enfants au maximum ;
- **d'autoriser le maire, ou son représentant,** à signer tout document permettant de concrétiser ce projet.

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

Délibération adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits ;
Pour copie conforme,

Le Maire,

Olivier ROCHE

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)